



## NUMÉRO 210

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2021

#### **Appel nominal / 2**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 2**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire / 2**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 2**

**1.** Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes / **4**

**2.** Vote du compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes / **5**

**3.** Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes / **7**

**4.** Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 relative au budget principal / **7**

**5.** SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement  
Souscription complémentaire de la Ville au capital d'un  
montant maximum de 700 000 € / **8**

**6.** Transfert à la Société Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) des garanties d'emprunts accordées à Seine Ouest Habitat / **9**

**7.** Vente du patrimoine privé de la Ville Cession de la propriété dite « Château de Benais » Autorisation donnée au maire de signer tous actes afférents 6 / **9**

**8.** Bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2020 / **11**

**9.** Cession à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) d'un immeuble, 17, rue des Quatre Cheminées / **12**

**10.** Personnel communal - Mesures diverses / **12**

**11.** Détermination des taux de rémunération des professionnels de santé dans le cadre d'opérations en lien avec le COVID 19 organisées ou gérées par la Ville / **13**

**12.** CLSPD - Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance / **13**

**13.** Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux au 12 route de la Reine et approbation du projet de convention de réservation correspondant / **14**

**14.** Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 8 logements sociaux au 4 rue Liot et approbation du projet de convention de réservation correspondant / **14**

**15.** Gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marcel Bontemps - Principe du recours à la délégation de service public - Autorisation de lancer la procédure correspondante / **14**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 15 avril 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 9 avril 2021.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Thomas CLEMENT, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Dorine BOURNETON, Monsieur Claude ROCHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Olivier CARAGE, Madame Laurence DICKO, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Monsieur Guillaume BAZIN, Madame Marie THOMAS, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Clémence MAZEAUD, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR.

## EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Madame Elisabeth DE MAISTRE, qui a donné pouvoir à Madame Constance PELAPRAT  
Monsieur Michel AMAR qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LOUAP  
Madame Emmanuelle BONNEHON qui a donné pouvoir à Monsieur Maurice GILLE  
Monsieur Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à Monsieur André DE BUSSY  
Madame Blandine DE JOUSSINEAU qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON  
Madame Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION  
Monsieur Evangelos VATZIAS qui a donné pouvoir à Madame Baï-Audrey ACHIDI

**ABSENT :** Monsieur Hilaire MULTON.

Monsieur Bertrand AUCLAIR a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant largement atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Y a-t-il des questions concernant ces décisions ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

**M. LESCOEUR :** Merci Monsieur le maire. Concernant la demande de protection fonctionnelle contre un rejet du recours gracieux et contre une décision de suspension, qu'entendez-vous par le terme « autre décision du 23 mars, recours en annulation contre un rejet » ?

**M. BAGUET :** Je ne sais pas vous répondre. Nous allons donc regarder et vous répondre, si possible au cours de cette séance.

En l'absence d'autres remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Je rappellerai simplement que nous avons voté le budget de GPSO le 31 mars dernier, et que cette communication dresse par ailleurs un point sur le dispositif d'aides renouvelées pour les commerçants et les professionnels de santé – puisque nous rajouté un million d'euros au budget pour les soutenir, sachant que nous avons déjà dépensé 2 433 000 euros. Concernant le fond de résilience de Relance 92, je vous communiquerai les chiffres tout à l'heure.

D'autre part, nous avons également lancé le dispositif Forum Rénov' habitat, en nous appuyant sur le dispositif de l'Etat qui permet d'attribuer des aides à tous les propriétaires de maisons, d'appartements et d'immeubles. Vous pouvez d'ailleurs inviter vos voisins à souscrire à ce dispositif, puisque nous avons créé un guichet unique afin que les propriétaires et les copropriétaires sachent précisément ce à quoi ils ont droit. Ces personnes pourront obtenir des précisions auprès de ce guichet unique, et pourront être accompagnées dans leurs démarches administratives. C'est donc une très belle initiative de GPSO. Par ailleurs, nous avons aussi lancé une formation dédiée à la rénovation pour les artisans, et avons ouvert le guichet Seine Ouest Rénov', en complément des guichets Seine Ouest Habitat, Seine Ouest Aménagement, Seine Ouest Numérique, Seine Ouest Environnement, et Seine Ouest Entreprises et Emplois déjà existants.

S'agissant du volet Environnement, vous trouverez dans le dossier l'ensemble des nouveaux dispositifs dédiés à l'emballage et au papier, à la biodiversité et au recyclage, avec une partie consacrée aux gros appareils électroménagers, puisque ces derniers seront désormais récupérés à domicile

# Séance du 15 avril 2021

pour que les habitants n'aient plus à les sortir sur les trottoirs. Enfin, je rappelle que le complexe sportif Marcel Bec est ouvert à tous les habitants de GPSO, et que chacun peut ainsi profiter de cet ensemble de terrains de sport en plein air de 12 hectares. Avez-vous des questions à poser concernant cette communication ? (Il n'y en a pas).

**M. BAGUET :** J'aimerais également vous faire part d'une triste nouvelle, puisque le capitaine de la brigade des sapeurs-pompiers de Boulogne-Billancourt m'a annoncé dimanche soir le décès du sergent Andréas LAROCHE-JOUBERT, victime d'un tragique accident de la route en rentrant à son domicile. J'ai donc adressé une lettre de condoléance au capitaine de cette brigade en notre nom à tous. C'est un moment toujours très difficile pour une caserne, car les pompiers sont très proches les uns des autres pour affronter des situations de grands périls, et l'ensemble de la brigade est affecté lorsqu'un des leurs disparaît. J'ai également demandé qu'un hommage particulier soit rendu à cet agent dans le prochain BBI (Boulogne-Billancourt Informations).

D'autre part, vous avez été plusieurs à m'interroger cet après-midi suite à la parution d'un article du journal Le Parisien, dont je tiens à souligner que la Ville n'est pas à l'origine. Je vous confirme donc qu'une perquisition a bien eu lieu hier au sein des services de la Ville, dans le cadre des différentes mises en examen dont Monsieur Thierry SOLERE fait actuellement l'objet. Les services se sont bien évidemment tenus à la disposition des enquêteurs afin de leur remettre l'ensemble des documents demandés. Je préférerais en effet vous donner cette information de base pour éviter les mauvaises rumeurs éventuelles sur les réseaux sociaux, d'autant que la Ville n'est absolument pas concernée par cette affaire.

En ce qui concerne les nouvelles locales, je voulais aussi informer notre assemblée que Monsieur Gauthier MOUGIN avait signé une nouvelle promesse avec un nouveau promoteur, pour la partie centrale de l'Île Seguin, au titre de la Société Publique Locale (SPL) d'Aménagement. Je rappelle en effet que la promesse avec le précédent promoteur était caduque depuis le 12 décembre dernier, et qu'elle avait été prorogée jusqu'au 18 février en raison de la Covid-19. Nous avons donc eu de nouvelles propositions entre-temps, et Monsieur MOUGIN a signé vendredi soir avec le groupe Bouygues, car celui-ci nous a présenté un utilisateur pour occuper les mètres carrés de bureaux prévus sur la partie centrale de l'Île. Cela signifie que la critique des constructions de bureaux sur l'Île Seguin n'est plus d'actualité aujourd'hui. C'est donc une excellente nouvelle, à la fois pour la SPL et pour notre commune.

Parmi les autres informations positives, vous avez peut-être vu le classement du JDD (Journal du dimanche) concernant les villes et les villages où l'on vit le mieux en France. L'association qui a réalisé ce classement a ainsi placé la ville de Boulogne-Billancourt en 35ème position parmi les villes de plus de 2 000 habitants, sur la base de 183 critères officiels. Nous gagnons donc trois places par rapport au classement

de l'année dernière, sachant que nous sommes également la troisième ville la plus agréable d'Île-de-France – ce qui là aussi est une bonne nouvelle. Je constate d'ailleurs que ce phénomène ne cesse de continuer, puisque Boulogne-Billancourt est une ville très attractive, et que tout le monde veut venir y habiter et y travailler.

Concernant la situation de la Covid-19, le taux d'incidence de Boulogne-Billancourt a légèrement diminué entre le 26 mars et le 14 avril, puisqu'il est passé de 495 à 467 – ce qui fait de nous la troisième ville des Hauts-de-Seine la moins touchée. S'agissant de l'Île-de-France, le taux d'incidence est passé de 612 à 555 sur la même période, sachant que le taux national est de 344. Notre ville se situe donc malheureusement au-dessus du taux national. En ce qui concerne le centre de vaccination, je voudrais remercier Monsieur ROCHER, ainsi que l'ensemble des équipes qui font fonctionner cette structure tous les jours, puisque nous comptons 14 982 injections à ce jour depuis son ouverture le 18 janvier dernier – dont 10 000 premières injections. Je précise que la quasi-totalité de ces vaccins ont été effectués en Pfizer et que 144 ont été réalisés en Moderna. Notre centre devrait donc continuer avec ces deux types de vaccins, car j'ai demandé à la Préfecture et à l'ARS (Agence régionale de santé) d'éviter de nous proposer des vaccins différents pour permettre une continuité. Il est en effet déjà compliqué de suivre l'agenda des vaccinations, et la multiplication des vaccins risque de rendre la gestion des secondes injections et de la liste d'attente encore plus difficile. J'ajoute que ces chiffres sont bien évidemment dépendants de la livraison des vaccins, puisque le centre a pratiqué 2 369 injections durant la semaine du 29 mars au 4 avril, alors qu'il n'en a réalisé que 1 394 pendant la semaine du 5 au 11 avril, soit quasiment moitié moins. Nous avons d'ailleurs une réunion ce matin-même avec tous les maires des Hauts-de-Seine et le Président du Département, au cours de laquelle nous nous sommes mis d'accord pour l'envoi d'une motion au Préfet des Hauts-de-Seine et à l'ARS. Nous avons notamment demandé une certaine régularité dans la vaccination, car il est impossible de gérer les rendez-vous avec des quantités qui passent du simple au double d'une semaine sur l'autre. Je rappelle en effet que six agents de la Ville travaillent matin, midi et soir pour gérer ces vaccinations. Cela étant, nous devrions quand même procéder à 2 170 injections la semaine prochaine, sachant que nous ne connaissons pas les chiffres des semaines suivantes, puisque nous les recevons chaque semaine.

Quant au centre de dépistage situé sur le boulevard Jean Jaurès, celui-ci continue bien évidemment à fonctionner, puisqu'il a réalisé 623 tests la semaine dernière et 928 la semaine d'avant, soit un total de 13 500 tests depuis son ouverture le 1er décembre dernier, ce qui représente une moyenne de 124 tests par jour.

Concernant la gestion de la Covid-19, je rappelle que nous sommes actuellement en pleines vacances scolaires, et que nous avons mis en place des dispositifs dans les écoles et les

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

centres de loisirs. Nous avons notamment ouvert le centre de loisirs de garde Sèvres-Galliéni pour tous les enfants des personnels prioritaires, dont la liste s'est considérablement élargie. D'autre part, sachez que l'école Sèvres-Galliéni, qui a également été ouverte avant les vacances, rouvrira après les congés scolaires. Nous accueillons ainsi 73 enfants en moyenne en maternelle, et 93 en élémentaire pendant les jours d'école, soit 166 enfants par jour en moyenne. Depuis le début des vacances, nous avons accueilli 45 enfants en maternelle et 47 en élémentaire, ainsi que 2 adolescents dans le cadre du dispositif Déclic ADO, ce qui représente une moyenne de 94 enfants par jour. Je peux vous assurer que les personnels prioritaires sont absolument ravis de ce dispositif d'accueil, que nous avons d'ailleurs déjà mis en place lors du premier confinement, et que nous avons aussitôt rouvert. Je précise que le centre de loisirs est également ouvert pendant le week-end, même si nous accueillons peu d'enfants. Nous avons aussi ouvert une crèche de garde, qui a accueilli 65 enfants par jour en moyenne lors de la première semaine de confinement, et qui en a accueilli 57 pendant cette semaine de congés scolaires. Enfin, le CITL, qui accueille les adultes handicapés, est également ouvert.

Quant à notre unité centrale de production de repas, celle-ci continue de fonctionner, puisqu'elle produit 455 repas par jour. Ces repas sont distribués à la fois dans les écoles, dans la crèche de garde, ainsi que dans le centre de loisirs. Ils sont aussi distribués aux agents de service de la crèche du Ballon rouge, et de la crèche de garde d'Issy-les-Moulineaux – puisque nous dépannons notre commune voisine –, ainsi qu'à ceux du centre de vaccination et de la plateforme téléphonique vaccins, aux agents de nuit du CSU (centre de supervision urbaine) et à ceux de la police municipale, ainsi qu'aux agents de sécurité de nos équipements publics Carré Bellefeuille, Landowski, Hôtel-de-ville et CTM (centre technique municipal).

En outre, nous avons également créé un dispositif qui rencontre un véritable succès, à savoir l'accompagnement scolaire dans les médiathèques, puisque ces équipements restent ouverts dans le respect des règles sanitaires. Ce dispositif permet ainsi aux enfants, et même aux plus grands, de pouvoir travailler dans nos bibliothèques, sous l'accompagnement de 18 animateurs municipaux, de 6 intervenants en anglais de tous niveaux, et de 5 enseignants de collèges et lycées. Nous accueillons en moyenne une cinquantaine d'enfants et d'adolescents par jour, et ce pendant toutes les vacances scolaires. Il s'agit donc d'un dispositif très innovant qui remplit pleinement ses fonctions de service à la population.

S'agissant des commerces enfin, vous savez que nous avons mis plusieurs dispositifs en place, parmi lesquels le dispositif « SO commerce » avec GPSO, le dispositif « Relance 92 » avec le département des Hauts-de-Seine, et le dispositif « Résilience » avec la Région et GPSO. A ce jour, 1 352 dossiers ont été déposés, dont 744 dans le cadre du dispositif « SO commerce », 533 dans le cadre du dispositif « Relance 92 », et 75 dans le cadre du dispositif « Résilience ». L'ensemble

de ces dossiers représente un montant total d'aides versé de 5 939 000 euros, à destination à la fois des commerçants, des restaurateurs, des artisans et des professionnels de santé, qui avaient fermé lors des précédents confinements. Cet accompagnement est donc un vrai succès, sans compter que nous avons déjà distribué 200 000 masques aux commerçants, que nous avons ouvert un numéro municipal spécial à leur attention, et que nous les avons exonéré de la redevance d'occupation du domaine public pendant cinq mois en 2020, ce qui représentait un abattement de 364 000 euros.

D'autre part, je rappelle que nous avons également autorisé des terrasses gratuites du 2 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour 115 restaurants boulonnais, soit 964 mètres carrés d'espaces sur trottoirs et 122 places de stationnement, ce qui a généré un manque à gagner de 211 000 euros pour la Ville. Au final, l'ensemble de ces mesures a ainsi coûté 575 000 euros à Boulogne-Billancourt, qui s'ajoutent donc aux 6 millions d'aides directes versées. Par ailleurs, sachez que les mesures pour soutenir la numérisation des petites entreprises rencontrent elles aussi un véritable succès, tout comme le dispositif « Soutenons les commerçants de Boulogne-Billancourt », puisque le groupe Facebook du même nom compte aujourd'hui 8 200 comptes membres. Enfin, je rappelle que nous avons aussi lancé une plateforme locale d'e-commerce en partenariat avec la société boulonnaise So local – anciennement les Pages jaunes, et qui est aujourd'hui le leader français de la numérisation des commerces et des très petites entreprises –, qui compte 4,9 millions de professionnels et d'entreprises. Mis en place par Madame VETILLART, avec les services de GPSO et les associations de commerçants, ce dispositif rencontre lui aussi un vrai succès. Voilà tous les dispositifs que nous avons mis en place. Nous pouvons donc être fiers de toutes ces actions, et de toutes ces bonnes nouvelles qui se succèdent, car il est plus souvent question de mauvaises nouvelles en ce moment. Je ne vous ai effectivement annoncé que de bonnes nouvelles concernant la Commune, hormis la disparition triste et brutale du sergent LAROCHE-JOUBERT.

Concernant la question posée par Monsieur LESCOEUR, il s'agit du dossier de la directrice de la crèche des Tilleuls, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Je cède donc immédiatement la parole à Madame LAVARDE-BOEDA, pour la présentation du compte de gestion.

## **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, il s'agit simplement de prendre connaissance du document, et de constater que le compte

de gestion est arrêté au même niveau que notre compte administratif, dont nous verrons le détail dans la délibération suivante. Je précise qu'il s'agit du dernier exercice pour lequel nous aurons deux documents identiques, puisque nous aurons une discordance qui tiendra compte de l'apurement du compte 1069 à compter de la présentation des comptes de clôture de l'exercice 2020, et ce pour une durée de dix ans. Je rappelle que cette erreur provient d'une mauvaise comptabilisation de la contrepassation des intérêts courus non échus sur l'exercice 2006.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

Abstentions : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD)

## **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, comme d'habitude, la présentation du compte administratif se fera en deux parties, avec d'un côté la section de fonctionnement et de l'autre la section d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, cette dernière s'élève à 188 millions d'euros (recettes et dépenses confondues). S'agissant des recettes, le financement de la Ville provient très majoritairement des habitants et du dynamisme économique de la Commune, puisque près de 79 millions d'euros sont apportés par les Boulonnais et 30 millions d'euros par les activités économiques. Je précise cependant que les recettes de prestations de services sont en diminution, et que nos recettes de droits de mutation ont en revanche été supérieures à celles de l'année précédente (avec plus de 18 millions d'euros de recettes). D'autre part, si nous voulons comparer Boulogne-Billancourt aux autres villes de la strate, je rappelle une nouvelle fois qu'il convient de retirer nos 415 euros par habitant de recettes et de dépenses, pour lesquels nous n'avons aucune marge de manoeuvre. Par ailleurs, sachez que nous avons donné plus d'argent en 2020 à la sphère « Etat », puisque nos prélèvements sur recettes fiscales se sont élevés à 26,1 millions d'euros en 2020, et que nous avons perçu seulement 14 millions d'euros. Par

exemple, nous ne percevons plus que 5,1 millions d'euros de dotations et allocations (dotations élections, dotations Etat civil...), compte tenu de la diminution constante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – même si nous avons encore perçu près de 2 millions d'euros de DGF. (1 million d'euro de DGF. Correction faite à l'occasion de la présentation de la délibération n°4) De même, nous n'avons perçu que 300 000 euros de subvention de l'Etat en 2020, et la subvention de la CAF (caisse d'allocations familiales) était de 9 millions d'euros. Je rappelle également que le principal partenaire financier de la Ville reste le département des Hauts-de-Seine, qui a apporté 3,2 millions d'euros en 2020 sur la section de fonctionnement, pour le fonctionnement des services. Enfin, vous noterez que le fonctionnement des activités municipales prises dans leur ensemble coûte uniquement 125 millions d'euros, grâce notamment à une forte maîtrise de la masse salariale, sachant que nous avons aussi maintenu l'intégralité des aides à nos associations, à qui nous avons versé 8,5 millions d'euros de subventions en 2020.

Concernant la section d'investissement, celle-ci s'équilibre à 43 millions d'euros en recettes et en dépenses. Vous remarquerez un différentiel entre les 13 millions d'euros de recettes d'emprunts et les 6 millions d'euros de remboursement – soit une différence de 7 millions d'euros –, qui correspond exactement au différentiel Covid-19 que nous retrouverons un peu plus tard. Enfin, vous noterez que les dépenses d'équipements se sont élevées à 33 millions d'euros.

Comme je le disais précédemment, le département des Hauts-de-Seine reste donc le premier partenaire de la Ville, puisqu'il a versé 1,6 million d'euros de subventions sur les 2,4 millions d'euros que nous avons reçus en 2020.

J'en viens maintenant aux différents investissements d'équipements que nous avons réalisés au cours de l'année 2020. Sans grande surprise, le secteur de l'enseignement reste prépondérant, puisque nous continuons à entretenir notre patrimoine municipal et à réaliser des travaux de rénovation très importants, notamment pour améliorer nos performances thermiques. Par exemple, nous avons remplacé les fenêtres des groupes scolaires Denfert-Rochereau et Fessart-Escudier – nous changerons celles de l'école Ferdinand Buisson en 2021. Il s'agit certes d'investissements très lourds, mais ils contribuent cependant à améliorer le cadre de l'enseignement. Quant aux services généraux, sachez qu'une partie des dépenses est liée aux systèmes d'informations. Je précise également que certaines compétences, telle que la compétence « voiries et espaces verts », relèvent de GPSO, ce qui ne veut pas dire pour autant que la Ville ne participe pas en plus à améliorer son patrimoine dès qu'elle en a la possibilité.

J'aimerais à présent vous présenter deux versions de manière séparée, avec un premier raisonnement qui compare l'exercice 2020 aux exercices 2018 et 2019 – c'est-à-dire

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

en retraçant l'effet Covid-19 – , et un second qui relate les conséquences de la crise sanitaire dans le détail.

Comme je le disais précédemment, le dynamisme des recettes a donc été maintenu en 2020. Par ailleurs, si les impôts locaux ont continué de progresser, je rappelle que la Ville n'a pas augmenté ses taux pour la onzième année consécutive, et qu'elle n'a pas non plus remis en cause les abattements – contrairement à d'autres communes. Pour information, ces mesures représentent 12 millions de recettes en moins pour les finances municipales, que nous avons donc accordés aux Boulonnais au cours de l'année 2020. D'autre part, nous avons également maîtrisé notre masse salariale, puisque celle de l'année 2020 est inférieure à celle de l'année 2012. Nous pouvons d'ailleurs remercier l'ensemble des agents qui ont contribué à ces efforts, car la masse salariale reste toujours le principal poste de dépenses de la Ville et il faut continuer à rester vigilant sur ce secteur pour maîtriser les dépenses. Du côté des charges courantes, ces dernières ont également été maîtrisées, puisqu'elles ont diminué de 2 % par rapport à l'année 2019 – toutes choses égales par ailleurs – et qu'elles sont aujourd'hui inférieures au niveau de l'année 2014.

Au final, le dynamisme de nos recettes, ajouté à la maîtrise de nos dépenses, génère assez naturellement un niveau d'autofinancement élevé, et ce malgré les ponctions que nous avons subies sur nos recettes. A titre de comparaison, nous avons aujourd'hui 32 millions d'euros de capacité en moins par rapport à l'exercice de l'année 2013 – toujours toutes choses égales par ailleurs –, uniquement en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des différentes péréquations. Cela étant, nous avons quand même réussi à réduire notre endettement de 200 000 euros par rapport à l'endettement consolidé du 31 décembre 2019. En définitive et comme nous l'avons déjà vu lors de la présentation du DOB (débat d'orientations budgétaires), puis du budget, l'exercice de l'année 2020 a dégagé un excédent consolidé de 23,6 millions d'euros, que nous ventilerons dans la délibération suivante.

J'en viens désormais aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les finances municipales. Comme nous vous l'avions annoncé lors de la décision modificative n° 1 (DM1), nous avons choisi – car c'est un choix – de diminuer notre autofinancement de 7 millions d'euros, somme que nous avons immédiatement traduite par une hausse de l'endettement d'un montant équivalent. Cela nous permet ainsi de bien isoler la crise sanitaire du reste de notre fonctionnement, comme souhaite également le faire l'Etat avec sa dette. De plus, cela nous permettra non seulement d'avoir des exercices comparables, mais surtout que la crise sanitaire n'obère pas notre programme pluriannuel d'investissements (PPI). Vous connaissez donc ces données, puisqu'il n'y a eu aucun changement significatif entre la DM1 et la présentation de ce compte administratif. Nous retrouvons ainsi 5 millions d'euros de dépenses nouvelles, 3 millions d'euros de moindres recettes, et 7 millions

d'euros de pertes de recettes – dont des gratuités liées à l'occupation du domaine public. En contrepartie, nous avons quand même reçu quelques remboursements partiels, dont 1,2 million d'euros du Département, ainsi qu'une aide de la CAF, puisque l'aide de l'Etat n'est arrivée qu'en mars 2021 et que nous la constaterons sur le budget de l'année prochaine. Concrètement, une partie de ces 7 millions d'euros a été consacrée à trois secteurs principaux, à savoir :

- Le soutien au tissu économique, pour un montant d'environ 700 000 euros, dont 600 000 euros d'achat de matériel (masques, gels) et d'exonérations à titre gratuit, auxquels s'ajoutent les initiatives des agents de la Ville (cellule de soutien numérique, communication numérique, carte interactive, création du groupe Facebook) ou le fonds « Résilience » de la Région ;

- Le soutien au secteur social, pour plus de 450 000 euros, comprenant des dépenses de fournitures (masques et sur blouses pour l'hôpital et les Ehpad), un abondement de subvention de 200 000 euros pour le CCAS (centre communal d'action sociale) pour faire face à des dépenses supplémentaires comme les portages de repas à domicile, l'apport de subventions exceptionnelles à certaines associations, ou encore les actions de collectes de la banque alimentaire ;

- Le soutien au secteur médical, pour 100 000 euros (prêt de matériel, mise à disposition de locaux, fonctionnement du centre de vaccination.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Avis favorable à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, et le groupe "Avec vous pour Boulogne-Billancourt" votant contre.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Je vous propose donc de passer au vote de ce compte administratif, sachant que je dois quitter momentanément la salle pendant ce vote, conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Je vous propose la candidature de Monsieur Gauthier MOUGIN pour présider cette séance. (L'ensemble du Conseil municipal approuve cette candidature). J'ajoute également que Monsieur BACCHETTA, Madame GODIN, Monsieur CLEMENT, Monsieur CARAGE, Monsieur DE BUSSY, Madame GENDARME, Monsieur AUCLAIR, Monsieur BAZIN, Monsieur LOUAP, Monsieur MARQUEZ et Monsieur DENIZIOT ne prendront pas part au vote, et qu'ils doivent également quitter la salle.

18 heures 40 : présidence de Monsieur Gauthier MOUGIN.

**M. MOUGIN** : Mers chers collègues. Je vous propose donc de donner acte de la présentation du compte administratif du

# Séance du 15 avril 2021

budget principal qui vient d'être faite par Madame LAVARDE-BOEDA, et d'arrêter le résultat définitif de clôture à la somme de 22 280 346,63 euros, après intégration des reports qui sont nuls. Je précise qu'il s'agit bien d'un « donner acte » et non d'un vote des comptes proprement dits.

*Le donner acte est adopté à l'unanimité.*

Abstentions : 10 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR).

**M. MOUGIN :** Merci. Je vous propose à présent de donner acte de la présentation du compte administratif des budgets annexes, et d'arrêter le résultat définitif de clôture du budget Publication à 183 890,31 euros, celui du budget Piscine-patinoire à 831 614,79 euros, et celui du budget Locations immobilières à 260 448,94 euros.

*Le donner acte est adopté à l'unanimité.*

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

Abstentions : 10 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR).

18 heures 43 : présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET.

**M. BAGUET :** Je vous remercie pour ce vote. Je remercie également l'ensemble des services qui ont travaillé tout au long de l'année dans des conditions pas toujours idéales.

### **3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues. Comme nous avons déjà affecté ce résultat par anticipation lors du vote du budget, nous reprenons donc exactement la même délibération aujourd'hui, puisque les chiffres sont désormais définitivement arrêtés.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, les groupe Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.*

Abstentions : 6 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 4 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR)

### **4. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2021 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues. Nous sommes donc obligés de modifier le budget que nous avons voté il y a un mois, de manière beaucoup plus précoce que les exercices antérieurs, de sorte à tenir compte de la crise sanitaire qui plonge tout le monde dans l'incertitude.

Concernant la section de fonctionnement, nous percevons 273 000 euros de recettes fiscales supplémentaires compte tenu de la réforme de la fiscalité locale – dont nous avons reçu les états très tardivement. Il s'agit donc d'intégrer cette somme dans notre budget principal. D'autre part, je vous informe que la DGF de l'année 2021 sera finalement de 1,40 euro par habitant – ce qui est plutôt une bonne nouvelle –, alors même que nous avons anticipé une DGF nulle comme en 2020. Je profite d'ailleurs de cette délibération pour corriger ce que j'ai dit tout à l'heure, puisque nous avons perçu un million d'euros de dotation globale de fonctionnement en 2020 et non 2 millions d'euros. Quoi qu'il en soit, cette DGF de 1,40 euro nous permet quand même d'inscrire 167 000 euros de recettes supplémentaires au budget. Au final, nos recettes de fonctionnement progressent donc de 440 000 euros.

S'agissant des dépenses, qui en revanche sont liées exclusivement à la crise sanitaire, il convient d'anticiper la consommation de l'enveloppe de 700 000 euros que nous avons inscrite au budget primitif en y ajoutant 300 000 euros de crédits supplémentaires, de manière à couvrir les frais inhérents liés au dépistage, au centre de vaccination et aux autres mesures, puisque cette enveloppe est déjà consommée à hauteur de 500 000 euros. Ce complément nous permettra d'attendre la seconde décision modificative qui interviendra plus tard dans l'exercice.

D'autre part, nous ajoutons également des crédits pour indemniser les prestataires, tels que les prestataires de vacances ou de restauration scolaire, de sorte à conserver de bonnes relations avec eux, et pour que la reprise d'activité se déroule dans les meilleures conditions pour les usagers.

Ainsi, la section de fonctionnement dégage un autofinancement amélioré de 141 000 euros, ce qui nous permettra de financer en partie les nouveaux besoins de la section d'investissement. Je pense notamment à une dépense liée à la crise sanitaire, qui touche particulièrement le sport, puisque l'économie du sport est particulièrement impactée par l'arrêt des billetteries et des manifestations, et par le fait que les matchs se déroulent à huis clos. En effet, notre SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), qui promeut le développement sportif de la Ville, ainsi que différentes initiatives, n'a pas été en capacité de lever des ressources propres comme elle l'avait escompté dans son budget prévisionnel. L'ensemble des actionnaires de la SCIC a donc décidé de pourvoir à une augmentation du capital pour que la société ait les moyens de poursuivre ses initiatives. D'ailleurs, je pense que nous pouvons tous tomber d'accord pour dire que celles qui ont été menées en 2020 ont rencontré un vif succès, comme par exemple la course du Vendée Globe, et ce malgré des conditions difficiles. Concrètement, il ne s'agit pas de crédits nouveaux, puisque nous avons indiqué que la Ville pouvait participer à la création du capital de cette société jusqu'à hauteur de 2,5 millions d'euros lorsque nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer la création de cette structure en 2019. D'ailleurs, nous avons une autorisation de programme ouverte à ce niveau. Dans les faits, la participation de la Ville à ce capital n'est aujourd'hui que de 1,8 million d'euros, ce qui signifie qu'il nous reste encore 700 000 euros de crédits de paiements ouverts. Ce sont donc ces 700 000 euros que nous avons décidé d'ouvrir dès l'exercice 2021, sachant que cette somme sera bien évidemment consommée en proportion de l'augmentation de capital qui sera apportée par les partenaires privés. Au terme de tous ces mouvements, l'endettement consolidé ne varie donc pas à la fin de l'exercice, si ce n'est que nous avons prévu une réduction des crédits qui avaient été inscrits pour un désendettement anticipé, compte tenu des incertitudes que nous avons encore sur le FSRIF (fonds de solidarité de la région Île-de-France). Nous tenons par conséquent la trajectoire que nous nous étions fixée, malgré toutes les incertitudes de la crise sanitaire.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe Ecologistes et solidaires s'est étonné que la DM1 ne prévoit pas l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association L'oiseau Lyre, qui poursuit ses activités jusqu'au 30 juin 2021. Il a été précisé que la subvention évoquée, ainsi que l'éventuel complément de subvention à l'ACBB (Athlétique Club de Boulogne-Billancourt) seraient votés lors du Conseil municipal du mois de juillet. Il n'est donc pas nécessaire de faire une inscription dans la DM1, car le chapitre 65 a été suffisamment doté lors du budget primitif.

Avis favorable à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.

**M. BAGUET :** Merci. Y'a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Acceptez-vous de procéder à un vote global ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote global). Je vous remercie. Je vous rappelle donc les équilibres de cette DM1.

- Section de fonctionnement : 441 663 euros ;
- Section d'investissement : 141 000 euros ;
- Équilibre général du budget : 583 326 euros.

**La délibération n° 4 est adoptée à la à la majorité.**

Abstentions : 2 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 8 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR).

## **5. SCIC BOULOGNE-BILLANCOURT SPORT DÉVELOPPEMENT - SOUSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE DE LA VILLE AU CAPITAL**

**M. BAGUET :** Je vous propose de passer directement au vote de cette délibération puisque Madame LAVARDE-BOEDA vient de la présenter.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe Ecologistes et solidaires demande quand le rapport d'activité 2020 de la SCIC sera disponible. Il lui est répondu que ce rapport sera joint à l'examen des comptes de l'exercice, ce qui signifie qu'il sera disponible à partir du 30 juin 2021. Avis favorable à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Je voudrais simplement ajouter deux éléments qui ne figurent pas dans cette délibération. Le premier concerne la qualification pour les prochains Jeux Olympiques (JO) d'Astrid GUYART, notre escrimeuse boulonnaise qui intervient dans les écoles et qui est sous contrat avec la SCIC. Deuxièmement, sachez que la SCIC va également s'investir pour l'accueil de la coupe du monde de rugby 2023 avec la section rugby de l'ACBB, et que Boulogne-Billancourt sera ville accueil d'une des équipes de cette coupe du monde. Nous mettrons donc à disposition le stade Le Gallo. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Nous voterons contre cette délibération, sachant que mon explication vaut également pour la délibération précédente, c'est-à-dire pour la DM1. D'autre part, je m'associe également à vous pour féliciter Astrid GUYART, ainsi que tous les sportifs boulonnais qui sont engagés dans la préparation de ces JO – que ce soit pour les JO de Tokyo ou pour les JO de Paris en 2024. Je me réjouis donc que la Ville soutienne ces sportifs professionnels car ils comptent sur notre soutien.

Comme vous le savez, nous défendons des investissements rentables et profitables à tous, et ce n'est pas parce que notre Ville dispose de moyens que toutes les dépenses sont intelligentes. En réalité, cette augmentation de capital est seulement réalisée pour traîner encore un peu plus longtemps cette équipe de basket-ball, qui a toujours été déficitaire, et qui a besoin d'environ 2,5 millions d'euros d'argent public par an pour survivre. Par ailleurs, vous nous dites que les actionnaires ont décidé unanimement de participer à cette augmentation de capital. Je me permets simplement de rappeler que ces actionnaires sont des associations subventionnées par la Mairie, qu'une des entreprises possède d'importants marchés publics avec la Ville, et qu'il y a également un promoteur immobilier parisien.

Nous proposons donc de vendre cette équipe de basket-ball au plus vite et de flécher les dépenses budgétaires vers des projets qui répondent aux besoins des Boulonnais, c'est-à-dire davantage d'équipements sportifs accessibles à tous, plus de places dans les clubs et dans les associations pour les enfants boulonnais. Bref, une véritable stratégie de soutien au sport amateur et professionnel dans notre ville.

Enfin, et même si vous pouvez retrouver mes précédentes prises de paroles en Conseil municipal, je me tiens bien évidemment à votre disposition pour vous donner la vision de notre groupe en matière de politique sportive, d'autant que la Ville recrute actuellement un directeur des sports. Si nous n'avons pas candidaté, nous sommes cependant à votre disposition pour réfléchir à une politique sportive de soutien aux clubs et aux sportifs professionnels boulonnais, mais aussi à tous les Boulonnais qui veulent simplement pratiquer un sport en dehors de tout cadre. Vous faites d'ailleurs le même constat que nous dans différents documents du PLU (plan local d'urbanisme), qui indiquent que la Ville a une carence et un manque d'équipements sportifs accessibles à tous. De même, nous sommes tous d'accord pour dire que l'environnement de Boulogne-Billancourt est saturé en équipements de sports spectacles. Il serait donc peut-être intelligent de prendre en considération la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre pour flécher toutes nos dépenses vers des projets essentiels. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Je vous remercie pour la délicatesse de vos propos concernant les dépenses qui ne sont pas toutes intelligentes. Effectivement, nous ne pouvons pas avoir votre génie, Monsieur DE JERPHANION. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.*

## **6. TRANSFERT À LA SOCIÉTÉ SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES À SEINE OUEST HABITAT**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, il s'agit ici d'une des conséquences de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), qui vise à ce que les bailleurs sociaux possèdent un portefeuille de logements relativement grand. Cette loi a ainsi entraîné la fusion de notre office Seine-Ouest Habitat avec la SEMADS (société d'économie mixte Arc de Seine), pour donner naissance à Seine-Ouest Habitat et Patrimoine. Ce nouvel office vient donc demander à la Ville de garantir les prêts qu'elle garantissait antérieurement pour Seine-Ouest Habitat. Cette délibération n'a donc aucune conséquence pour la Ville, puisqu'il s'agit simplement d'un transfert pour un bailleur qui présente exactement les mêmes garanties.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ DE LA VILLE - CESSION DE LA PROPRIÉTÉ DITE « CHÂTEAU DE BENAIS » - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du conseil municipal précédent, nous avons délibéré sur le déclassement du château de Benais, qui était un bien public, et qui a pu être transféré dans le patrimoine privé de la Ville dans le respect des procédures de déclassement. Je ne reviendrai donc pas sur le fait que ce château devait être vendu, d'autant que nous avons eu les observations de la chambre régionale des comptes (CRC). Je constate d'ailleurs que la ville de Marseille, qui n'est franchement pas de la même couleur politique que la nôtre, vend également ses propriétés anciennement affectées à accueillir les enfants via les colonies de vacances et les centres de loisirs, et que la ville de Paris cherche elle

aussi à se débarrasser de biens, qu'elle n'arrive d'ailleurs pas à céder faute de bon entretien. Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé un acquéreur pour ce château, à un prix équivalent à l'estimation faite par les Domaines minorée de quelques dizaines de milliers d'euros.

Nous vous proposons donc de vendre ce bien à sa valeur marchande, sachant que nous l'avions acheté en 1949, et que les coûts d'usage et d'exploitation ont bien entendu changé depuis cette date. Nous cédon ainsi ce château à un acquéreur qui présente les garanties de solvabilité usuellement requises en la matière, et qui développe par ailleurs un projet qui satisfait déjà la ville de Benais. Je rappelle en effet que nous ne voulions pas abandonner ce château, ainsi que l'histoire qui nous lie à la commune de Benais du jour au lendemain. Nous voulions également quitter les lieux en accord avec la Maire de Benais, qui est aujourd'hui heureuse et satisfaite de récupérer un propriétaire privé qui apportera davantage de développement économique à ce château que ce que nous pouvions lui proposer.

Il vous est donc demandé de céder ce bien au prix net vendeur de 1 150 000 euros au profit de la société Ishtar, avec promesse authentique d'achat par ladite société au plus tard le 25 juin 2021. A défaut d'une présentation de promesse authentique d'achat au 25 juin, cette délibération tombera et nous récupérerons alors notre bien avec les garanties. Enfin, sachez que l'ensemble des frais liés à cette vente sont tenus in solidum à la fois par la société Ishtar et par ses gérants, les consorts Vaudeville.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Sur interrogation du groupe Ecologistes et solidaires, la présence de la plaquette de présentation du projet de l'investisseur a été justifiée par un souci de transparence sur le devenir du château de Benais. Le projet est largement soutenu par la municipalité de Benais. Enfin, il a également été exposé en commission les raisons pour lesquelles il n'était pas pertinent pour la Ville d'être à l'initiative d'une démarche de ce type. Avis favorable à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame MAZEAUD, puis Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme MAZEAUD :** Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir chers collègues. Mon intervention sera très courte. Comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, nous regrettons cette décision. D'autre part, je rappelle qu'un mes collègues vous avait également demandé cet automne à quel endroit seraient stockés les grands formats qui étaient entreposés au château de Benais. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse à cette question. Quoi qu'il en soit, nous regrettons cette décision, car ce château était aussi un patrimoine fort pour les Boulonnais. Par ailleurs, nous vous avons demandé

le mois dernier si vous aviez un acquéreur en tête, lorsque nous avons déclassé ce château. Vous nous aviez alors répondu que non et qu'aucune personne n'était identifiée. Or, lorsque nous lisons les documents, nous voyons bien que cela fait maintenant plus d'un an que vous êtes en discussions avec les acquéreurs. C'est donc un manque de transparence vis-à-vis de vos conseillers municipaux, et nous le regrettons. Merci.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** J'exprime moi aussi ma profonde tristesse à l'idée de vendre ce château. De plus, je ne pouvais pas grand-chose, mis à part signer la pétition qui a été lancée, et qui a été signée par de nombreux Boulonnais, puisque cette décision a été prise avant que je sois élue. Pour nous, le château de Benais était un élément fort de l'imaginaire collectif des Boulonnais, puisque nous partageons tous des souvenirs de cet endroit, et ce quelle que soit notre orientation politique ou l'endroit dans lequel on a grandi. Par exemple, je me reconnais totalement dans ce que Monsieur DE JERPHANION a écrit dans son livre lorsqu'il parle du château de Benais, alors que nous n'avons pas exactement les mêmes opinions ou orientations politiques. Je vais d'ailleurs le citer pour la première fois de ma vie. Voilà ce qu'il écrit : « Je suis convaincu que cette classe verte a été pour nous un formidable outil pédagogique de sensibilisation à la nature et au respect de l'environnement. ». J'ai moi-même eu ma première prise de conscience écologique dans la cour du château de Benais lorsque j'étais en moyenne section de maternelle, et que l'on nous a parlé des déchets dans la nature. C'est donc en partie grâce à cette prise de conscience que je me retrouve ici devant vous vingt ans plus tard. Enfin, je rappelle que le rapport du CESEL (conseil économique et social et environnemental local) de l'année 2015 avait noté que la vente de ce château engendrerait une augmentation des dépenses budgétaires pour l'organisation des classes vertes.

Bref, je pense que vendre ce château est une erreur, et que cela privera chaque année des milliers d'enfants d'une expérience qui les marquerait pour leur vie entière. Si nous ne pouvons pas empêcher cette vente, nous ne pouvons pas non plus la voter. Par conséquent, notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Madame ACHIDI.

**Mme ACHIDI :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Concernant la valeur du bien, je constate que c'est la fourchette basse qui a été acceptée. J'aimerais donc savoir pourquoi nous n'avons pas pu maintenir le prix qui avait été identifié, et pour quelle raison la Ville a accepté la fourchette basse. Merci beaucoup.

**M. BAGUET :** Monsieur MOUGIN.

**M. MOUGIN :** J'ai effectivement annoncé au dernier Conseil municipal que nous n'avons pas d'acquéreur, car c'était une vérité juridique. En effet, comme l'accord des parties se fait à la fois sur la chose et sur le prix, je ne voulais pas non plus

afficher publiquement que nous étions d'accord, sur la chose et/ou sur le prix. La vente n'était donc pas encore parfaite il y a un mois, car nous manquions de garanties de paiement et de garanties juridiques. Certes, nous aurions pu la proposer en Conseil municipal, mais nous aurions alors été à découvert, et cela aurait été une faute juridique que l'on aurait pu nous reprocher plus tard. Encore une fois, nous n'étions pas encore d'accord à cette époque ni sur la chose, ni sur le prix. J'ai donc effectivement été très prudent, d'autant que la somme est loin d'être négligeable.

**M. BAGUET :** Merci. De plus, nous avons reçu entre-temps l'engagement du conseil départemental de l'Indre-et-Loire aux côtés de la ville de Benais. Nous avons donc accompagné ce projet avec ma collègue Maire de Benais, car il n'était pas question de laisser la ville de Benais seule face à cette situation. Nous avons d'ailleurs reçu plusieurs propositions d'achat, mais celle que nous vous soumettons correspondait à l'estimation des Domaines. En effet, et pour répondre à Madame ACHIDI, les Domaines avaient estimé ce bien à 1 320 000 euros, et nous le vendons à 1 150 000 euros. Nous sommes donc tout à fait dans la fourchette de l'estimation des Domaines compte tenu de l'état du château, d'autant que nous avons découvert certaines choses entre-temps.

Bref, nous n'allons pas nous éterniser sur ce dossier. De plus, je rappelle qu'une des recommandations de la chambre régionale des comptes dans son rapport de 2015 était que nous devions « prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au déficit d'exploitation élevé du château de Benais, le cas échéant en réalisant la cession de ce bien. ». La formulation était donc très claire. Certes, nous avons pris un peu de temps depuis 2015. Cependant, il semblerait aujourd'hui que nous soyons sur le point d'y arriver, puisque la signature se fera bien avant le 25 juin prochain. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à la majorité.*

Abstentions : 2 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Bai-Audrey ACHIDI)

Contre : 8 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR.

## **8. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2020**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, nous avons l'habitude de présenter à cette époque de l'année cette délibération, qui, je le rappelle, consiste à retracer les acquisitions et les cessions qui ont été réalisées lors de l'année précédente.

Concrètement, la Ville a ainsi acquis :

- Deux logements et une cave situés au 33, rue des Peupliers pour 497 251,72 euros ;
- Un local de 400 mètres carrés et deux parkings situés au 168-172 rue Castéja pour 172 000 euros ;
- Des volumes auprès de Paris Habitat, afin de permettre l'extension de la capacité d'accueil de l'école maternelle Casteja située au 84 rue du Point-du-Jour pour 700 000 euros.

Au total, l'ensemble de ces acquisitions s'élève à 1 369 251,72 euros.

S'agissant des cessions, celles-ci ont représenté un montant total de 1 390 002 euros au cours de l'année 2020 et ont permis :

- Aux copropriétaires de l'immeuble sis 57-59 rue de Bellevue d'aménager un jardin d'environ 200 mètres carrés ;
  - Le maintien du dynamisme économique par cession à un commerçant local des anciens locaux d'un des clubs séniors de la Ville ;
  - La réalisation de logements sociaux à venir par SOHP (Seine Ouest Habitat et Patrimoine) au 71 ter rue de Bellevue.
- Enfin, nous avons également procédé à différentes acquisitions et cessions avec l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France), notamment pour permettre le démarrage de l'opération Bellevue Est – dont 3 666 755 euros d'acquisitions et 2 782 008 euros de cessions. L'ensemble de ces opérations figure dans les différents tableaux de la délibération. Il vous est donc demandé de prendre acte de ces cessions et acquisitions.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé quelle était l'activité précédant la cession du local du Cour des Longs près. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Merci Monsieur le maire. Ma question concerne les délais de l'opération Châteaudun, dont une partie de la démolition a déjà commencé. Auriez-vous des éléments de calendrier à nous communiquer, et savez-vous à partir de quand les premiers permis de construire seront déposés, car les dernières informations que j'ai pu retrouver datent de 2015 ? Je précise que cette demande provient également de certains riverains qui habitent route de la Reine. Vous pouvez me répondre soit maintenant, soit un peu plus tard. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Je crois même que les premières négociations entre la Ville et l'EPFIF datent de 2009. Je rappelle que cette opération concerne quatre EPFIF, dont

l'EPFIF Rhin et Danube, l'EPFIF Paul Bert Aguesseau, l'EPFIF Châteaudun et l'EPFIF Bellevue-Galliéni. S'agissant de l'EPFIF Bellevue-Galliéni, le dossier avance, s'agissant de l'EPFIF Rhin et Danube, le dossier est actuellement bloqué, et concernant les deux autres EPFIF les choses avancent bien. Nous allons prochainement organiser un comité de pilotage pour arrêter les éléments de démarrage des chantiers. Cela dit, il était temps de démolir ces immeubles, car ils commençaient à être squattés. D'autre part, je rappelle que le relogement des habitants a été extrêmement compliqué, notamment pour ceux qui étaient situés dans la rue Billancourt à l'angle de la rue de Châteaudun, et qu'une de ces personnes a même refusé huit propositions de logement. Nous avons d'ailleurs fait appel au Préfet, car je trouvais anormal qu'une personne à qui nous avons fait huit propositions différentes bloque la construction de 102 logements, dont une cinquantaine de logements sociaux. On ne peut pas d'un côté être pénalisés par l'Etat car nous n'avons pas assez de logements sociaux, et de l'autre ne pas avoir le soutien de l'Etat lorsque nous décidons de faire des opérations de logements sociaux. J'avais donc écrit au Préfet dans ce sens à l'époque – puisque c'est désormais lui qui attribue les logements pour le compte de la Ville –, pour le sensibiliser sur cette situation et pour lui demander de trouver une solution de relogement pour cette personne – ce qui a fini par aboutir. Enfin, sachez que nous attendons également les nouvelles adaptations du PLU, car le prix du marché a évolué depuis, ainsi que les résultats de l'enquête publique qui s'est terminée le 31 mars dernier. Les choses devraient donc redémarrer à partir du début du mois de mai. Voilà pour le calendrier. Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ DE LA VILLE - CESSION À LA SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) D'UN IMMEUBLE SIS 17, RUE DES QUATRE CHEMINÉES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS**

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur  
Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous transportons au 17 rue des Quatre Cheminées, et plus précisément dans cette l'ancienne crêperie Le Bistral, dont nous sommes propriétaires depuis décembre 2003. Je rappelle qu'il s'agissait à l'époque d'un leg avec charges, qui avait une vocation sociale. Dans le même temps, je rappelle nous avons déjà débattu du bien situé au 14 rue des Quatre Cheminées, et que nous avons proposé à Seine-Ouest Habitat de reprendre cet immeuble pour y développer des logements sociaux. Aussi, comme l'idée consiste à mutualiser ces deux constructions, Seine-Ouest Habitat s'est proposé de racheter le bien situé au 17 rue des Quatre Cheminées pour un prix de vente estimé par France domaines de 1 495 000 euros.

Je précise également que cette somme sera imputée sur l'amende SRU (solidarité et renouvellement urbain) que nous payons, ce qui signifie que nous déduisons le coût d'achat et de revente de ce bien de notre amende. De fait, celui

de cette assemblée qui dira demain sur les réseaux sociaux que la Ville préfère payer une amende plutôt que de réaliser des logements sociaux sera tout simplement un menteur, puisque cette opération permettra de réaliser une dizaine de logements sociaux de bonne facture et de bonne taille, et d'y loger autant de familles. Cette délibération consiste donc bien à imputer 1 045 000 euros sur l'amende SRU de l'année 2020, et 450 000 euros sur l'amende SRU de l'année 2021. Je vous propose par conséquent d'adopter cette délibération, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes correspondants.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES**

### **Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
Avant de vous présenter cette délibération, j'aimerais, si vous me le permettez, apporter une précision en lien avec tous les efforts consentis par la Ville dans le cadre de la crise de la Covid-19. Je rappelle en effet que Monsieur le Maire avait demandé que la rémunération des vacataires soit maintenue pendant la fermeture des écoles – ce qui était une inquiétude tout à fait légitime des agents –, et que cette proposition a bien été tenue. D'ailleurs, les syndicats ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils vous ont adressé un mail de remerciements. Je tenais donc à porter cette information à la connaissance de tous.

Concernant la délibération, celle-ci ne comporte que deux points, qui sont d'une part la mise à disposition d'un agent auprès du Comité des Œuvres sociales (COS) pour une durée de trois ans, et d'autre part la modification de la liste des empois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Aux interrogations de la liste Avec

vous pour Boulogne-Billancourt, concernant l'attribution du logement situé à l'école Jacques Deray, il est précisé d'une part qu'un des logements a pu être attribué antérieurement à un gardien de manière provisoire, le temps que son logement définitif se libère, et d'autre part que les logements sont attribués selon la composition familiale. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. DÉTERMINATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ INTERVENANT DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS EN LIEN AVEC LA COVID-19, ORGANISÉES OU GÉRÉES PAR LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la suite de la délibération que je vous avais présentée lors du dernier Conseil municipal, qui déterminait notamment les taux de rémunération des médecins qui intervenaient dans notre centre de vaccination.

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé d'élargir le nombre de professionnels de santé pouvant participer à la vaccination, notamment des pharmaciens, des sages-femmes ou encore des pompiers. Il vous est donc demandé d'approuver le taux de rémunération de ces professionnels dans le cas où nous devrions faire appel à eux.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - RÉACTUALISATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - APPROBATION DE LA STRATÉGIE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE LES ACTES Y AFFÉRENTS.**

**M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est proposé de réactualiser la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, approuvée lors du Conseil municipal du 3 juillet 2014, sachant que cette stratégie s'inscrit désormais autour des quatre axes suivants :

- Axe n° 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Axe n° 2 : Mieux protéger les personnes victimes et vulnérables ;
- Axe n° 3 : Maintenir la tranquillité publique ;
- Axe n° 4 : Vers une nouvelle gouvernance renouvelée.

Il convient de rappeler que cette stratégie territoriale tient compte des priorités d'actions définies dans la stratégie nationale autour de la délinquance des mineurs, des violences conjugales et intrafamiliales, des infractions liées à la tranquillité publique et de la mise en place d'instances nouvelles pour mieux cibler les actions.

Il vous est donc proposé d'approuver la stratégie jointe à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que les actes éventuels y afférents. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :**

La liste Avec vous pour Boulogne-Billancourt adresse ses remerciements pour la qualité de cette stratégie, et souhaite s'assurer que les scooters sur les trottoirs, ainsi que les nuisances engendrées pour la population – particulièrement les nuisances sonores –, seront bien prises en compte. Il est précisé qu'une stratégie territoriale n'entre pas dans ce niveau de détail, mais que la problématique est cependant bien traitée, notamment dans le cadre de l'observatoire de l'espace public. Il est ajouté que la vidéo-verbalisation est très cadrée réglementairement, que les caméras ne mesurent pas le niveau sonore, et que la police municipale est par ailleurs amenée à verbaliser. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :**

À la suite d'une question du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, une discussion a eu lieu sur les difficultés à mesurer l'impact positif de la vidéo protection sur la sécurité de l'espace public. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

**Mme MAZEAUD :** Je voudrais simplement préciser qu'il s'agit bien de deux points différents, car si ce rapport parle effectivement de la stratégie liée à la tranquillité publique, il est cependant regrettable qu'il ne fasse pas du tout allusion au bruit

– d’autant qu’il s’agit d’un véritable enjeu de santé publique pour les habitants de notre Ville. Concernant la vidéo-verbalisation sur les trottoirs, Monsieur LOUAP m’a effectivement expliqué que cela n’était pas prévu par la loi. Or, après vérification, il me semble bien que ce soit prévu par la loi. Cela signifie donc qu’une personne qui circulerait sur un trottoir sous les yeux d’une caméra pourrait tout à fait être verbalisée sans pour autant être interpellée.

**M. LOUAP :** Si ma mémoire est bonne, vous avez plutôt parlé du stationnement des scooters pendant la commission et non pas de leur circulation. Dans le cadre du stationnement, la personne peut effectivement être verbalisée. Par ailleurs, et même si le mot n’est pas indiqué de manière explicite dans la fiche action de l’observatoire de la tranquillité publique, il n’empêche que ce sujet pourrait tout à fait être évoqué dans le cadre de ce groupe de travail.

**M. BAGUET :** Merci. Sachez que nous allons accélérer nos actions dans le cadre du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). D’ailleurs, et comme je vous l’avais déjà dit lors du Conseil municipal du mois de février, je rappelle que nous avons organisé une réunion le 11 février dernier avec la Procureure de la République, le Préfet des Hauts-de-Seine, le Directeur départemental de la sécurité publique, les commissaires-divisionnaires et les commissaires, ainsi qu’avec mon collègue André SANTINI, concernant les problèmes de rixes entre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux. Nous avons alors décidé de mettre en place un certain nombre de dispositifs. Depuis, nous avons également relancé les rappels à la loi, avec l’autorisation de Madame La Procureure, puisque nous avons notamment organisé un rappel à la loi en Mairie le 24 mars dernier, avec le commissaire-divisionnaire et le proviseur du lycée Simone VEIL. Nous avons également tenu une visioconférence sur ce sujet avec le Préfet le 30 mars dernier, et avons déjà programmé un deuxième rappel à l’ordre le 5 mai prochain pour les jeunes qui étaient impliqués dans des rixes des mois de janvier et février entre nos deux communes. De même, nous devrions approuver la stratégie territoriale, telle qu’elle vient de vous être présentée, aux alentours du 20 mai prochain, lors d’une séance avec Madame La Procureure, Monsieur le Préfet et les autorités compétentes.

Enfin, nous allons aussi essayer de programmer un troisième rappel à l’ordre le 12 juin prochain. Bref, les mesures de prévention sont activées par tout le monde avec beaucoup d’énergie, que ce soit par la Préfecture, par la Procureure, par l’Education nationale, et par la Ville, et nous sommes très attentifs à cette situation sur la commune. Je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°12 est adoptée à l’unanimité.*

## **13. ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L’ACQUISITION EN VEFA DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX AU 12 ROUTE DE LA REINE, ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION CORRESPONDANT**

### **M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne donc une demande de subvention de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP), pour l’acquisition en VEFA de trois logements locatifs sociaux, dont un PLAI (Prêt Locatif Aidé d’Intégration) et deux PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), situés au 12 route de la Reine. Il vous est donc proposé d’attribuer une subvention de 90 000 euros pour l’acquisition de ces logements.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l’unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s’abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n’y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°13 est adoptée à l’unanimité.*

## **14. ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉALISATION DE DOUZE LOGEMENTS SOCIAUX AU 4 RUE LIOT ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION CORRESPONDANT**

### **M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Ce projet de délibération répond également à une demande de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP), cette fois-ci pour l’acquisition-amélioration d’un immeuble situé au 4 rue Liot, afin de réaliser douze logements dont la répartition figure dans le rapport. Il est ainsi demandé à la Ville une subvention de 700 000 euros pour réaliser cette opération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l’unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s’abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n’y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°14 est adoptée à l’unanimité.*

## **15. GESTION DE L’ÉTABLISSEMENT D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT MARCEL BONTEMPS - PRINCIPE DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE CORRESPONDANTE**

### **Mme Constance PELAPRAT, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Il vous est proposé d’autoriser Monsieur le Maire à relancer une

# Séance du 15 avril 2021

procédure de délégation de service public pour une structure d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de l'établissement Marcel Bontemps, situé au 17, traverse Jules-Guesde, qui comprend une crèche collective de 60 berceaux et un multi-accueil de 20 berceaux.

Cette structure est exploitée sous la forme d'une délégation de service public (DSP) depuis son ouverture le 9 janvier 2017 par la société Les Petits Chaperons Rouges.

Ce contrat arrivant à échéance 31 août 2022, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire à relancer une procédure.

Dans le cadre de cette consultation, les candidats seront amenés à préciser leur projet, qui devra respecter la réglementation en vigueur relative aux établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de quatre ans.

Ils devront par ailleurs prévoir une participation financière des familles respectant les barèmes de la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans le cadre de la prestation de service unique (PSU).

L'annexe jointe à la présente délibération précise toutes les caractéristiques essentielles de la délégation de service public.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le principe du renouvellement d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement petite enfance Marcel Bontemps situé au 17, traverse Jules-Guesde, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence correspondante. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Je vous propose à présent de passer aux voeux, dont un est présenté par Monsieur MULTON, et un autre par Monsieur RUTILY.

## VOEUX

Voeu n° 1 présenté par Monsieur MULTON du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt  
« Activité des commerces à Boulogne-Billancourt en 2021  
Merci des précisions que vous nous avez apportées en début

de séance concernant l'exercice de l'année 2020.

La crise liée à la Covid-19 a fortement fragilisé la situation économique des commerçants de notre Ville, en particulier celle des professionnels de la restauration.

L'État et les collectivités locales – vous l'avez rappelé – ont déployé des dispositifs robustes pour aider les bars, brasseries et restaurants, pendant les périodes de fermeture imposées au printemps 2020, et depuis le 30 octobre dernier.

En vue de la réouverture prochaine, qui n'est pas encore arbitrée, de ces commerces essentiels à la préservation de la qualité de vie de notre ville et à la pérennité de ses recettes fiscales, la Mairie garantit la mise en place des dispositifs proposés ci-dessous dès le premier jour de cette réouverture.

- L'exonération pendant un an de la redevance d'occupation du domaine public pour ces terrasses, créations ou extensions de terrasses ;

- L'accompagnement des restaurateurs pour faciliter l'installation de terrasses sécurisées, mais aussi esthétiques, afin de garantir une bonne intégration dans l'espace public et dans une ville d'art et d'histoire ;

- Le renouvellement des règles de la charte engageant les commerçants, afin de sanctionner avec efficacité les nuisances ou tout manquement concernant la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Aussi est-il souhaité que la mairie étudie toute mesure qui permettra d'assurer un maintien durable de l'économie locale, à moyen et long terme. Les commerçants, artisans et restaurateurs qui se seront manifestés seront associés à cette réflexion, à l'exécution et à l'évaluation des dispositifs pilotés par la Mairie. Je vous remercie. »

**M. BAGUET :** Merci Monsieur MULTON. Comme vous l'avez dit au début de la présentation de ce voeu, vous trouverez la liste de toutes les actions menées à Boulogne-Billancourt dans les communications de GPSO. Nous ne reviendrons donc pas dessus, puisque votre voeu est déjà quasiment satisfait depuis quelque temps, et qu'il n'y a aucune raison que nous modifions notre orientation et le soutien que nous apportons à nos commerçants, artisans et restaurateurs. Bref, je ne vois pas très bien ce que votre voeu apporte de plus.

**M. MULTON :** Ce voeu concerne l'année 2021, Monsieur le maire, et non pas le passé !

**M. BAGUET :** Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons voté un million d'euros de plus lors du Conseil de GPSO le 31 mars dernier. Je ne vois donc pas de raison d'approuver votre voeu. Cela étant, je vois que vous partagez quand même notre point de vue et notre politique, et je m'en félicite. Je vous propose de mettre ce voeu aux voix.

Voeu rejeté à la majorité, avec 10 voix pour.

Voeu n° 2 présenté par Monsieur RUTILY du groupe Ecologistes et Solidaires « Aménagement cyclable du Pont de Sèvres à la Porte de Saint-Cloud. »

L'année 2020 a marqué un tournant pour la pratique du vélo à Boulogne-Billancourt. Avec tous les usagers, nous nous réjouissons de la création des Corona-pistes sur la route de la Reine et sur les quais de Seine, et nous espérons que la Ville répondra favorablement à la proposition du Département de pérenniser ces pistes.

En revanche, nous regrettons qu'un axe majeur de circulation dans la Ville n'ait pas été aménagé sur les avenues du Général Leclerc et Édouard Vaillant, qui relie le Pont-de-Sèvres à la porte de Saint-Cloud.

Comme chaque cycliste peut le mesurer en s'aventurant sur cet itinéraire, la traversée du Pont-de-Sèvres est très dangereuse, et une fois dans Boulogne-Billancourt, il n'y a pas de conduite cyclable sur la totalité du parcours. Quand elles existent, les cyclistes peuvent emprunter les contre-allées, mais sur plusieurs tronçons non sécurisés, ils n'ont d'autre choix que de se mêler à la circulation ou, pour les moins téméraires, rouler sur les trottoirs. Sans parler de la traversée Marcel Sembat, particulièrement périlleuse pour qui tente de se frayer un chemin entre bus et camions. Nous formulons le vœu que cet axe soit aménagé pour permettre une cohabitation apaisée de tous les modes de transports, comme le Département l'avait proposé au moment de la mise en place des Corona-pistes. Les solutions existent, et nous pouvons profiter d'un moment où le Département, la Région et l'Etat sont tous favorables au développement des aménagements cyclables. Je vous remercie. »

**M. BAGUET :** Merci. Là encore le vœu est satisfait, Monsieur RUTILY. De plus, je rappelle que l'aménagement de l'axe Pont-de-Sèvres-Porte de Saint-Cloud est bien évidemment inscrit dans le Plan vélo depuis plusieurs années. Cela étant, comme il s'agit d'un axe à grande circulation, nous ne pouvons pas non plus faire ce que nous voulons tout seuls, cela demande de nombreuses négociations avec plusieurs entités différentes.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons mis en place un itinéraire bis depuis le début, qui permet de contourner la gare de la SGP et de redescendre de l'autre côté. De la même façon, je rappelle que nous avons aménagé les quais de la RD1 devant l'Île Seguin, et que nous avons même poursuivi cet aménagement jusqu'à la voie Georges Pompidou. De plus, je pense que les cyclistes qui arrivent du Pont-de-Sèvres ne cherchent pas forcément à aller vers la Porte de Saint-Cloud, mais à aller plutôt vers la voie Georges Pompidou. La Ville a déjà agi et le vœu est satisfait.

Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur ce point, puisque Monsieur SIFFREDI a justement parlé des pistes cyclables lors de la réunion de ce matin avec l'ensemble des maires des Hauts-de-Seine en citant le cas de Chaville. Je rappelle en effet qu'une piste cyclable reliant Versailles au Pont-de-Sèvres avait été prévue pour aller jusqu'à la voie Georges Pompidou, mais qu'une partie de cet axe est bloquée pour le moment car le Département a prévu d'abattre deux arbres absolument

nécessaires au passage de la piste cyclable et que tout le monde s'oppose à l'abattage de ces deux arbres. De fait, cette liaison a été interrompue, et cela est bien dommage. Il faudrait donc être cohérent. Je veux bien que l'on réclame des pistes cyclables, mais il faut aussi que cet axe ait du sens en reliant deux points bien précis. Par conséquent, votre vœu est déjà satisfait. Je le mets aux voix.

Vœu rejeté à la majorité, avec 10 voix pour.

**M. BAGUET :** Merci. Je vous propose à présent de passer aux deux questions orales.

## QUESTIONS ORALES

### Question orale n° 1 présentée par Madame SHAN du groupe Ecologiste et Solidaires

**Mme SHAN :** Monsieur le Maire, chers collègues, L'enquête publique environnementale préalable à la construction et l'exploitation d'un poste de distribution de gaz « Boulogne Vieux Pont » et à la déclaration d'utilité publique de ces travaux se termine le 16 avril 2021.

La copropriété du Square du Pont-de-Sèvres a constaté à cette occasion que le terrain d'assise prévu pour ce poste de distribution de gaz fait partie intégrante de la copropriété. Sa construction est prévue sur un espace habituellement utilisé par les copropriétaires pour toutes les rencontres familiales (fête des voisins, sport).

Aussi, la copropriété du Square du Pont-de-Sèvres aurait besoin du soutien des élus de la ville pour :

- appuyer la demande de la commissaire enquêtrice, Madame Françoise Patrigeon, d'allonger la période d'ouverture de l'enquête publique,
- étudier toutes les possibilités d'implantation de ce poste à partir de la zone du Port Legrand auquel il est rattaché,
- étudier les voies de recours que cette copropriété peut exercer.

Que pouvons-nous mettre en oeuvre pour épauler ces objectifs ?

Je vous remercie,

Réponse de Monsieur BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt

**M. BAGUET :** Je constate là aussi que la Ville réagit beaucoup plus vite que vous, puisque nous avons déjà pris ce dossier en charge depuis longtemps. D'ailleurs, tous ces vœux me font un peu rire et vous devriez vous renseigner auprès de vos amis qui vous expliqueront les choses.

Je rappelle qu'il s'agit d'un ancien dossier datant de 2016, et qu'il fallait transférer un transformateur de gaz situé sur la gare de la SGP, qui est actuellement en fin de construction. Depuis, la SGP, GRP Gaz et l'Etat, qui pilotent exclusivement cette enquête publique, recherchent un nouvel emplacement pour ce transformateur. Ce sont donc ces trois entités qui décident

# Séance du 15 avril 2021

des conditions de l'enquête publique, du pilotage et de la durée. J'ai donc pris ce dossier à bras le corps, dès que j'ai été informé de cette situation par la Présidente du Conseil syndical, avec qui j'ai d'ailleurs passé tout un dimanche après-midi sur le terrain pour discuter de cette question avec son vice-président. Je l'ai même encore eu trois fois au téléphone depuis, dont pas plus tard que ce matin. Bref, nous nous occupons très activement de ce dossier. J'ai également saisi mardi matin le secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine qui, lui, découvrait le dossier, et qui m'a assuré qu'il allait se renseigner auprès des services concernés. Je lui ai d'ailleurs laissé un nouveau message ce matin pour lui proposer une alternative, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Enfin, Monsieur MOUGIN a reçu mardi après-midi avec les services de la Ville la commissaire-enquêtrice, à qui nous avons rappelé notre plus grande réserve sur cette situation en lui présentant le courrier de deux pages que j'avais rédigé le 5 juin 2020 – courrier que j'ai également montré à la Présidente du Conseil syndical.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation un peu compliquée, d'autant que Gaz de France nous fait du chantage, puisque ce transformateur de gaz alimente la moitié de la ville de Boulogne-Billancourt et qu'il sert aussi de poste de secours pour la ville d'Issy-les-Moulineaux. En clair, Gaz de France explique que nous prenons le risque que la moitié de la population boulonnaise ne soit plus desservie en gaz l'hiver prochain, si nous ne le laissons pas implanter ce transformateur dans son calendrier à l'endroit qu'il souhaite. C'est d'ailleurs un chantage peu sympathique que nous n'apprécions pas beaucoup. En effet, nous pouvons peut-être trouver d'autres solutions, d'autant plus que la Ville a déjà fait quatre propositions à GRT Gaz, qui les a toutes refusées. GRT Gaz a acheté le terrain en question à l'Etat en 2015 sans nous en informer. Autrement dit, nous étions en train de négocier avec eux, alors qu'ils avaient déjà déterminé l'endroit où ils allaient s'installer sans demander l'avis de personne – ce qui est très intéressant. Quoi qu'il en soit, j'ai expliqué cette situation à la Préfecture et nous verrons bien quelle sera la décision. De son côté, le secrétaire général de la Préfecture s'est engagé à recevoir toutes les parties d'ici la fin de l'enquête publique, qui se termine demain. J'espère donc que nous pourrons tous échanger autour d'une table avec des personnes responsables et sérieuses – je pense notamment à GRT Gaz, à la Société du Grand Paris ou encore à l'Etat –, sous réserve que cette réunion puisse se tenir demain. Nous verrons alors les conséquences et les propositions qui seront faites, sachant que la Ville est prête à étudier un nouvel emplacement pour ce transformateur. Si cette réunion ne peut pas se tenir demain, nous avons deux hypothèses. Soit nous demandons à l'Etat de proroger l'enquête publique, soit la Ville émettra un avis défavorable à ce projet.

Bref, votre question m'a fait sourire car cela fait maintenant quatre jours que nous travaillons sur ce dossier matin, midi et soir, et que nous avons déjà fait tout le nécessaire. C'est peut-être sympathique, mais je préférerais que vous nous

envoyiez un mail la prochaine fois. Nous vous répondrons par mail, et cela évitera de poser une question orale en Conseil municipal. Cela dit, je suis très fier de constater que nous avons tout bon sur les trois premières interventions, ce qui prouve que nous sommes plutôt dans le bon tempo.

## Question orale n° 2 présentée par Monsieur LESCOEUR

**M. LESCOEUR :** Monsieur le Maire, je reviens vers vous une nouvelle fois après plusieurs associations qui vous ont demandé de produire l'étude phytosanitaire sur l'état des platanes du cimetière de Billancourt. Vous aviez produit une première information dans le journal de la ville en 2019 concluant à la présence du Chancre coloré, véritable peste botanique imposant l'abattage de très nombreux arbres. Heureusement, vous aviez reconnu en janvier 2020 qu'il n'y avait pas de chancre coloré mais peut-être d'autres problèmes (massaria, anthracnose, phellin tacheté...) mais sans fournir l'étude.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous fournir l'étude maintes fois évoquée, nous confirmer que vous ne ferez pas d'abattages dans la période de nidification du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet et nous indiquer si vous comptez faire de nouvelles plantations dans le cimetière de Billancourt ?

Merci d'avance de votre réponse, Monsieur le Maire.

## Réponse de Monsieur BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt

**M. BAGUET :** Monsieur LESCOEUR, j'espère vraiment que nous deviendrons tous un peu plus raisonnables un jour. Il faut arrêter. Excusez-moi, mais ce problème des arbres du cimetière relève de la psychiatrie, et il y a des personnes qui en font une obsession complètement démesurée. Je ne sais pas ce que vous cherchez. Que cherchez-vous ? Pourquoi poursuivez-vous de votre haine les pauvres fonctionnaires et agents de l'Etat qui se sont trompés ? Il y a effectivement eu une erreur et j'ai présenté mes excuses en Conseil municipal. Que voulez-vous ? Vous voulez qu'on vous apporte sur un plateau la tête des deux fonctionnaires qui se sont trompés, entre celui qui a donné l'information à la Communication et la Communication qui l'a reprise ? Vous faites vous-même référence à cet incident déjà vieux de deux ans. Bref, je ne comprends pas, et je ne le ferai pas, car je défends avant tout les agents de cette Mairie. Je ne les mets pas en avant lorsqu'ils commettent des erreurs. Personne n'est irréprochable, ni vous ni moi. Nous avons fait des erreurs dans nos vies et nous en ferons peut-être encore. Il y a effectivement eu deux erreurs cumulées, il faut maintenant tourner la page. J'ai donné les explications qu'il fallait, et j'ai même présenté mes excuses ici-même à l'ensemble de l'assemblée municipale au nom de la Ville. De la même façon, ces excuses ont été présentées dans le BBI (Boulogne-Billancourt Information). Il faut arrêter de fantasmer.

D'autre part, nous avons également transmis les documents demandés à l'association en question, qui sont vos amis, et dont Madame SHAN est secrétaire générale. L'Agence de l'arbre est en effet tout à fait compétente, et dispose de tous les documents

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

nécessaires, puisque Monsieur MOUGIN les lui a envoyés en temps et en heure. Il faut donc arrêter. De plus, ce sont les mêmes présentations que nous avons dans toutes les villes.

L'Agence de l'arbre est reconnue, et a fait des études régulières, dont une en 2012, et une autre en 2016, avec une dernière mise à jour en 2019. En 2012, le diagnostic sanitaire complet expliquait que 172 des 439 platanes – soit 40 % du patrimoine –, étaient contaminés par des pathogènes (Phellin tacheté, Polyphore hérissé, Massaria), et que 16 % d'entre eux étaient morts ou potentiellement dangereux. En 2016, le diagnostic approfondi qui a été réalisé par la même Agence de l'arbre a donné lieu en janvier 2017 à un rapport qui se concentrait uniquement sur les 184 arbres contaminés – puisque douze nouveaux cas avaient été constatés depuis 2012. L'étude concluait que « l'état sanitaire du patrimoine étudié est très dégradé, avec 93 % des sujets ayant des lésions irréversibles, sachant que cette situation est amenée à se détériorer ». Enfin, la troisième étude que nous avons demandée en février 2019 concernait le diagnostic effectué sur l'ensemble du patrimoine arboré durant l'hiver 2019-2020. Celle-ci a donné lieu à un nouveau rapport présenté en avril 2020, qui concluait : « sur les 444 individus, 155 sont parasités par des champignons – soit 35 % du patrimoine ». D'autre part, le rapport préconisait également l'abattage de 15 arbres. Eh bien, nous abattons ces 15 arbres car je ne veux pas être responsable d'accidents.

J'étais encore au téléphone hier avec le Maire-adjoint d'Issy-les-Moulineaux, Monsieur DE CARRERE, qui était présent le jour où le cycliste a été renversé par un arbre qui était tombé avenue Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux. Tout le monde, y compris les Verts en premier lieu, disaient qu'il ne fallait pas abattre ces arbres. Or, ce pauvre père de famille est aujourd'hui tétraplégique, car un arbre lui est tombé dessus alors qu'il passait en vélo. Monsieur DE CARRERE me racontait qu'il s'agissait du pire moment qu'il avait vécu de sa vie d'élu. Moi je ne veux pas que des arbres tombent sur des gens. D'accord ? L'arbre vit et meurt. Et je vous préviens gentiment que j'irai en justice, car nous avons déjà eu d'autres incidents. Je pense notamment aux arbres qui sont tombés devant le marché Escudier ou dans d'autres rues. Nous pouvons vous donner la liste de tous les arbres qui sont tombés si vous le voulez. Donc arrêtez de faire des fixettes ! Lorsque je vois les affiches de vos amis disant que « le Maire va abattre 500 arbres sains », il faut arrêter de mentir ! Je vous l'ai dit, cela relève de la psychiatrie, Monsieur LESCOEUR ! Donc calmez vos amis, et calmez-vous sur ces sujets. Vous avez tous les documents qu'il vous faut. Nous ferons les choses en pleine responsabilité. Nous sommes bien clairs. Et si des agents certifiés m'écrivent noir sur blanc – car je ne suis pas un spécialiste de l'arbre – qu'il faut couper ces 15 arbres, nous les couperons. Et ce n'est pas le référé en justice que vous avez engagé qui nous fera changer d'avis. Nous attendrons bien entendu ce référé, mais ce n'est pas parce que nous coupons des arbres que nous sommes irresponsables.

J'ai d'ailleurs appris dans les rapports que les champignons se propageaient par les bourgeons situés aux extrémités des branches. C'est pour cette raison que nous les avons coupés pendant tout l'hiver pour éviter que la maladie se propage,

toujours sur les recommandations de l'Agence de l'arbre. Je rappelle en effet que les arbres sont en alignement, et que dès que l'un d'entre eux est contaminé, il touche systématiquement celui d'à côté, qui est contaminé à son tour. Il y a un moment où il faut prendre des décisions si nous voulons sauver les arbres, au lieu de s'arc-bouter et de raconter des bêtises. Ces affiches qui circulent sont honteuses. Je vous le dis franchement, j'assumerai ces quinze arbres s'ils doivent être abattus, et je les ferai abattre car c'est absolument nécessaire pour protéger des gens. Si vous voulez avoir la mort ou la paraplégie de certaines personnes sur votre conscience, continuez à vous agiter ! Mais pas moi ! Ça commence à bien faire vos histoires sur les arbres ! Je vous le dis, arrêtez. Je suis prêt à vous donner de l'argent pour que vous consultiez sur ces sujets. Franchement, ce n'est pas sérieux !

Allez, je lève la séance.

Merci et je vous invite à vous mobiliser pour l'élection régionale et départementale du mois de juin, car je vous rappelle que vous, partis politiques, n'avez pas produit beaucoup d'assesseurs aux dernières élections. Nous comptons donc sur vous pour mobiliser des assesseurs, pour nous permettre de tenir les bureaux de vote dans les meilleures conditions sanitaires. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 50.